bons yeux hors de terre. Il n'est pas non plus nécessaire de les enfoncer verticalement dans le sol ; il suffit de les étendre dans une rigole de 0m,25 à 0m,30 de profondeur, pourvu que le sol ait été profondément défoncé, et que les racines, à mesure qu'elles prennent naissance à la place des yeux enterrés, puissent s'étendre en liberté dans un sol de qualité convenable. Sous le climat de Paris, les boutures de vigne se mettent en place au mois de mars, mieux à la fin qu'au commencement. Les accidents heureux que peut présenter un cep de vigne en particulier, quant à la grosseur ou à la précocité du raisin, se perpétuent par ses boutures ; le choix des sujets est donc de la plus grande importance. On greffe aussi la vigne pour que la jouissance ne soit pas interrompue. Lorsqu'un cep a été greffé à l'espalier, il faut tenir la greffe soigneusement couverte pour qu'elle puisse résister aux effets pernicieux de l'évaporation et de la chaleur.

On plante presque partout la vigne au pied de l'espalier comme tout autre arbre à fruit ; la méthode de Thomery réunit tant d'avantages sur cette routine, que nous croyons devoir la décrire en détail. Les boutures ne se placent pas au pied du mur, mais à 1m,32 en avant du mur, dans la plate-bande. On ouvre à cet effet une rigole (A, *fig.* 256) de 0m,50 de large sur

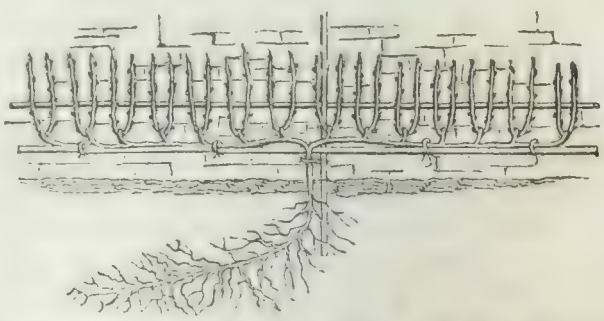
Fig. 256.



0m,30 de profondeur. C'est dans cette rigole que se placent les boutures, parallèlement au pied de la muraille, de sorte que, pour faire arriver la bouture B sur le point C du mur d'espalier, il faut laisser sortir son extrémité supérieure vis-à-vis de ce point dont elle est éloignée de 1m à 1m,32 au moment de sa mise en place. On se gardera de combler entièrement la rigole A ; il suffit que les boutures y soient recouvertes de 0m,15 de terre mêlée de fumier bien consommé. Si cette rigole était entièrement remplie, il se formerait nécessairement des racines vers le point D de la bouture B. Mais lorsqu'au bout de trois ans cette bouture aura fourni un sarment propre à être conduit vers le mur au point C, il faudra ouvrir une seconde rigole à angle droit avec la première, allant directement du pied de la bouture vers la muraille, pour étendre le sarment dans cette rigole en laissant sortir seulement son extrémité supérieure. Il ne faut donc pas qu'à cette époque il se trouve des racines en D, ce qui empêcherait le recouchage du sarment dans le sens selon lequel il doit être conduit ; telles sont les raisons pour lesquelles on ne comble qu'à moitié la rigole A, quand elle a reçu les boutures de vigne.

La plantation des boutures doit être calculée de manière à ce que les ceps arrivés au mur y soient à 0m,55 l'un de l'autre, si le mur est assez élevé pour recevoir cinq rangs de cordons, et à 0m,66 si l'on n'en peut placer que quatre, ou un moins grand nombre. Il peut arriver que la nature du sol ne permette pas de planter les ceps aussi près les uns des autres ; dans ce cas, on peut doubler les distances indiquées, et planter de la même manière, dans les intervalles, un nombre égal de ceps, mais de l'autre côté de la muraille. Les sarments destinés à garnir le mur du côté le mieux exposé seront introduits par des trous ouverts pour leur livrer passage, et le mur se trouvera complétement couvert. Ce rapprochement des ceps, qui force leurs racines à se mêler, pour ainsi dire, les unes dans les autres, n'est possible qu'autant que des engrais appropriés à la nature de la vigne lui fournissent tous les ans une nourriture substantielle. La vigne ainsi plantée ne s'emporte jamais ; sa végétation annuelle commence et finit de très bonne heure ; ajoutez-y l'application raisonnée d'une taille réglée sur le principe de l'égale distribution de la sève dans toutes les parties de la vigne, vous aurez l'explication de la supériorité des produits des treilles de Thomery, produits qui ne sont égalés nulle part ailleurs, mais qui peuvent l'être en se conformant aux mêmes principes.

On ne peut raisonnablement objecter à ce mode de plantation que le temps qu'il fait perdre. Evidemment un locataire, à moins qu'il n'ait un très long bail, ne peut trouver son compte à établir une treille qui commencera seulement à couvrir le mur au moment où il se trouvera menacé d'avoir un successeur ; mais le propriétaire sur qui ce motif n'a pas de prise ne doit pas craindre de retarder ses premières récoltes pour suivre une méthode qui lui fera amplement regagner le temps perdu. On voit (*fig.* 257)



la disposition des racines d'un cep tout formé, palissé sur l'espalier.

§ IV. — Formation de la tige et des cordons.

La vigne n'arrive au pied de l'espalier qu'après trois années de culture, quand ce sont des boutures, et deux années quand ce sont des marcottes ; elle y arrive sous forme de *provin* à l'époque où elle est en état de montrer son